

Information Préventive

Révision et Alerte

Organisation des secours

Aménagement d'urbanisme

MISSION
DU
PREFET

Recenser les risques majeurs du département

Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information aux maires

Mettre en œuvre les moyens et opérations de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs (évacuer, soigner, ...)

Maîtriser l'urbanisation dans les zones exposées à un ou plusieurs risques majeurs

DDRM

Scénario directeur de prévision des crises

Plan CRSEC

PPR

MISSION
DU
MAIRE

Informar la population sur les risques majeurs présents sur la commune et sur les consignes de sécurité

Alerter la population

Assurer la sécurité et la sauvegarde de la population (mettre à l'abri, soutenir, ravitailler, reloger, ...)

Définir et réglementer l'usage des sols (délimiter notamment les zones constructibles et non constructibles)

DDRM

Règlement d'emploi des différents moyens d'alerte

FCS

PLU